

**Compte rendu de conférence VDO
du
Comité de suivi - Projet Bourque**

Le règlement d'application de la Loi sur les Hydrocarbures et portant sur les licences d'exploration stipule que le comité se réunit au moins une fois par année. En 2020, compte tenu de la pandémie et des règles sanitaires mises en place par les autorités, les membres du comité de suivi furent invités par le titulaire, à la suggestion du MERN, à participer à une rencontre par VDO conférence.

Nom du titulaire: Pieridae Quebec Development Limited Partnership (Pieridae Energy)

Licences: 2009PG496, 2009PG497, 2009PG498, 2009PG504 et 2009PG505

Nom du comité: Comité de suivi du projet Bourque

Date: Mardi le 30 juin 2020 à 11h00

Membres du comité :

Nom des membres	Nom de l'organisme	Présent	Absent
Mme Délisca Ritchie-Roussy	Municipalité de Murdochville		X
Mme Karina Espinoza-Rivière	UPA Gaspésie les Îles		X
M. Thierry Ratté	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie	X	
Mme Lovia Castilloux	Citoyenne		X
M. Jacques Gauthier	Les entreprises Jacques Gauthier		X
M. Jean-Yves Laliberté	Pieridae Energy	X	
M. Robert Côté	Chantier Naval Forillon		X

Animation et coordination : Jean-Yves Laliberté, Pieridae Energy

Compte rendu de la rencontre

L'animateur verra à envoyer le compte rendu de la conférence à tous les membres du comité du projet Bourque.

Points d'ordre administratifs discutés lors de la conférence :

- L'animateur précise qu'il sera la personne responsable des communications pour le titulaire.
- Le Google disque mis en place pour transmettre l'information nécessaire aux membres de chaque comité est toujours accessible. Son adresse sera envoyée par courrier aux membres des comités.
- Depuis la dernière rencontre, aucune demande de travaux n'a été effectuée sur les licences et le comité n'a pas jugé nécessaire de convoquer une réunion.

Points d'ordre techniques discutés lors de la conférence :

- Le site de Bourque compte deux puits forés horizontalement, il s'agit du puits Bourque Hz No 1-R 1 et du puits Bourque Hz No 3.
- Ces puits sont actuellement suspendus et font l'objet d'inspections régulières par le représentant du titulaire à Gaspé.
- Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) stipule que le titulaire doit à chaque année procéder à l'échantillonnage et l'analyse de l'eau des puits d'observation de la nappe phréatique. Ce rapport est transmis au MELCC.
- À la suite des différentes demandes d'abandon des licences en 2018 et 2019, la licence 2009PG505 a été ajoutée aux licences du projet Bourque en raison de la présence du puits suspendu Pétrolia, Le Ber No 1.
- La formation géologique dite de Forillon constitue l'objectif de forage des régions de Galt et de Bourque.

Décision corporative :

En fin d'année 2019, Pieridae Energy a réévalué l'ensemble de ses licences d'exploration au Québec et a conclu que ses propriétés ne répondaient plus à ses besoins de développement futurs. Par conséquent, la compagnie :

- cesse toute activité d'exploration sur le territoire de ses licences;
- offre ses propriétés Bourque, Haldimand et Matapédia à un acquéreur potentiel; et,
- ferme sa place d'affaire située dans la ville de Québec.

Prochaine rencontre :

Compte tenu du très court laps de temps imparti pour permettre aux membres du comité de se préparer à la conférence VDO, du faible taux de participation à la conférence et des objectifs d'une réunion de comité non atteint ; la compagnie Pieridae Energy compte, s'il y a demande de la part des membres, céder une nouvelle rencontre à l'automne afin de présenter un état de situation du projet, et faire le point sur les derniers développements.